



Féchy, le 11 mai 2021

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 22 juin 2021

**Préavis municipal n° 2/2021
relatif aux comptes communaux 2020 et
au rapport de gestion de la Municipalité**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après le contrôle de la comptabilité communale exercé par la Fiduciaire Lambelet en date des 7 avril et 28 avril écoulés, les comptes, le bilan et le rapport de la fiduciaire ont été remis à la Commission de gestion du Conseil général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 238'198.—. L'exercice est bouclé avec un excédent de produits de CHF 7'151.65 après les provisions et attributions suivantes :

- Amortissement immeubles productifs	CHF 50'000.—
- Attribution au fonds de réserve pour études bât. de l'Auberge	CHF 5'000.—
- Attribution au fonds de réserve pour l'épuration des eaux env.	CHF 77'000.—
- Attribution au fonds de réserve pour perte s/débiteurs	CHF 20'000.—
- Attribution au fonds de réserve pour « péréquation »	CHF 40'000.—
- Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	CHF 280'000.—

La situation comptable actuelle, une fois encore favorable à la Commune, mérite les explications globales suivantes :

Tout d'abord, il faut relever que plusieurs comptes ont été impactés par les différentes mesures dues aux décisions de l'OFSP et du Conseil fédéral en raison de la pandémie COVID-19. La Municipalité a pris des mesures particulières et préventives en juin 2020, afin d'atténuer le déficit programmé, et a pu réaliser un non dépensé d'environ CHF 180'000.—.

Ensuite, la Commune a enregistré, bien que provisoirement, un décompte favorable de la péréquation directe, indirecte et police pour quelques CHF 147'865.— par rapport au montant des acomptes payés, ce qui a également influencé le résultat.

1 ADMINISTRATION GENERALE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 594'776.— ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 531'387.28, soit une diminution de 10.6% qui s'explique de la manière suivante :

10 Administration générale – Autorités

Le budget de ce groupe comptable prévoyait un excédent de charges de CHF 119'565.— et a été finalement bouclé avec un excédent de charges de CHF 113'382.50, légère différence (-5.1%) due à une maîtrise des charges.

11 Administration générale – Administration

Ce groupe prévoyait un excédent de charges de CHF 467'011.— ; il a été réduit à CHF 409'825.28 (-12,2%).

Le compte réservé à l'engagement d'honoraires (110.3185.00) pour la défense des intérêts communaux par l'étude d'avocat a enregistré un important non-dépensé (-80%) que la Municipalité espère pouvoir maintenir au fil des prochaines années.

Un non-dépensé de CHF 7'619.81 (-23.8%) dans les frais de ports et de téléphone est dû à un budget surestimé au regard des dépenses précédentes. Le compte 110.3199.00 a fait partie des mesures particulières dues au COVID-19 et enregistre un non-dépensé de circonstance (-40.8%).

L'attribution ciblée aux subsides et dons (110.3659.00) est conforme aux attentes (-3.8%).

Dans le même temps, le compte 110.4319.00 enregistre des recettes supérieures (+ CHF 3'476.25) dues à plusieurs émoluments de naturalisation difficilement prévisibles. Au compte 110.4361.03 des ristournes d'assurances pour cotisations payées en trop et autres, justifient ce produit non prévisible au budget.

2 FINANCES

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de produits de CHF 3'870'701.—. Le groupe enregistre finalement un excédent de produits de CHF 3'538'565.58 (-8.5%) ; différence qu'il faut analyser de la manière suivante :

21 Finances – Impôts

D'une manière générale, il faut relever que l'excédent de produits est très proche des prévisions budgétaires (+1.1%) tout en relevant particulièrement un important revenu de l'impôt spécial sur les étrangers (+32.7%).

Toutes les autres prévisions budgétaires enregistrent une agréable plus-value à l'exception de l'impôt sur la fortune (-4%), des droits de mutations (-40.2%), de l'impôt sur les chiens (-6.6%) et de l'impôt sur les frontaliers (-1.4%).

La Compensation RIE III est en baisse de 39.9% par rapport au budget ; ce compte sera à observer de plus près pour les années futures (-48.4% par rapport à 2019 !).

Un oubli dans l'arrêté d'imposition en 2020 (et 2021 !) enregistre une moins-value de quelques CHF 4'000.— dans le compte Impôt complémentaire s/les immeubles des personnes morales (210.4013.00). Il sera corrigé dans l'arrêté 2022.

En comparant les six dernières années du compte 210.4001.00 Impôt sur le revenu, (qui représente encore le 56% des produits financiers de la commune) on observe des variations très importantes de cet impôt ce qui continue à se complexifier, d'année en année, pour la tenue du budget et des prévisions de la péréquation directe et indirecte.

2015	CHF 2'290'663.55	2016	CHF 3'106'525.78 (+35,6 %)
2017	CHF 3'371'531.29 (+8,5 %)	2018	CHF 2'936'622.43 (-12,9 %)
2019	CHF 3'512'488.36 (+19,6 %)	2020	CHF 3'021'458.91 (-13,9 %)

22 Service Financier

Le compte fonds de péréquation 220.3521.00 a, quant à lui, enregistré le solde de 2019 pour un montant de CHF 99'231.—. Ce montant a été compensé par un prélèvement sur le fonds de réserve.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 64'091.—. Le groupe enregistre finalement un excédent de charges de CHF 38'926.36 (-39.2%) une différence qui s'explique de la manière suivante :

31 Terrain

Par convention, la Commune de Féchy paie un forfait (CHF 5'000.—/an) pour l'utilisation d'une ligne de tir au stand de tir propriété des Communes d'Essertines-sur-Rolle et de Gimel. Cette convention prévoit une participation/amortissement lors des réfections des installations qui explique le dépassement de CHF 2'220.— non budgétisé.

32 Forêts et pâturages

Ce groupe de comptes enregistre un excédent de charges de CHF 12'241.47 (+47.6%) dû principalement à des factures d'entretien pour des travaux de sécurité (coupes extraordinaires) non prévisibles, ainsi que pour les frais du garde forestier lors de mises à l'enquête publique, refacturés et enregistrés sous le compte 110.4313.00.

La vente de bois enregistre une moins-value de plus de CHF 10'000.—.

33 Vignes

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 3'700.— qui a finalement atteint un excédent de charges de CHF 11'510.60 qui s'explique principalement par un revenu en baisse de la vente de moût (-27,2%) et d'un marché du vin en grande difficulté.

Le vignolage (compte 330.3011.00), qui représente la participation aux travaux des vigneron, est partiellement tributaire, en partie, des prix pratiqués sur le marché du vin ; ce compte enregistre les décomptes d'une année « vigneronne » de la Cave de Mont-Féchy.

35 Bâtiments communaux

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 30'651.—. Le compte enregistre finalement un excédent de produits de CHF 16'785.71 qui s'explique de la manière suivante :

351 : Bâtiment communal du Saugey

- Au compte 351.3011.00, ainsi que pour d'autres comptes de conciergerie, le dépassement se justifie par l'engagement d'une personne supplémentaire en raison des travaux complémentaires ordonnés par les directives de l'OFSP (Covid-19).
- Au compte 351.3141.00, entretien divers, le dépassement s'explique principalement par un contrôle OIBT (Ordonnance sur les Installations Basse Tension) et les travaux ordonnés y relatifs (CHF 6'532.—) ainsi que pour des travaux d'écoulement, de curage et le remplacement d'un lavabo (CHF 2'523.70).
- La différence du compte 351.4351.00 s'explique par un encaissement de charges du décompte chauffage de l'année 2018-2019.

352 : Auberge communale, grande salle, locaux divers

- Au compte 352.3113.00 le montant attribué au budget pour le renouvellement du mobilier n'a pas été engagé ; ce montant devant être intégré ultérieurement dans un préavis de rénovation du bâtiment.
- Au compte 352.3120.01, le montant représente un remboursement dû au locataire sur une période de cinq ans.
- Au compte 352.3141.00, l'excédent de charges de CHF 32'534.20 est dû principalement au contrôle OIBT et les travaux ordonnés y relatifs.
- Au compte 352.3199.00, le montant attribué au budget n'a pas été engagé ; cette somme a été attribuée à un fonds de réserve pour études en prévision de prochaines réflexions.
- Au compte 352.4271.10, la location de l'auberge, qui connaissait une progression de son chiffre d'affaires, a été freinée par la pandémie ; la Municipalité a octroyé un abattement des loyers pendant les semaines de fermeture imposées par la Confédération, ce qui, additionné au manque à gagner de l'auberge, justifie la différence de CHF 21'500.—.
- La différence de CHF 5'400.— au compte 352.4271.12 s'explique par la prudence de l'estimation lors du budget (les comptes de l'année en arrière n'étant pas connus au moment de l'établissement du budget).
- Au compte 352.4319.00, une recette extraordinaire due à la liquidation de la bibliothèque a été enregistrée.

353 : Ancien collège

- L'ancien collège (groupe de comptes 353) a été accessible à la location que dès le mois d'octobre, report de deux mois, ce qui explique les différences de toutes les lignes comptables. L'emprunt ayant également été décalé, le compte 353.3222.00 enregistre une différence par rapport au budget.
- Les prélèvements s/fonds de réserve (353.4083.00) pour CHF 49'156.50 représentent les rattrapages des années 2017 à 2019, ainsi que la part 2020 non budgétisées.

354 : Eglise

- Le compte 354.3141.00 prévoyait au budget des dépenses liées aux travaux de l'ancien collège qui n'ont pas eu lieu.

355 : Bâtiment en Rionzier

- Au compte 355.3011.00 la répartition analytique de la charge du concierge a été doublée en début d'année (de 5 à 10%, soit +CHF 3'827.—) et quelques aides externes ont été apportées ce qui explique le dépassement restant.
- Une fluctuation dans les dates d'achat des pellets et un hiver relativement doux provoquent la différence dans le compte 355.3120.00.
- Des travaux d'urgence ont été entrepris (fissure dans le bâtiment CHF 3'436.50, détection fuite d'eau CHF 1'120.10 et réparation de canalisation CHF 3'134.50) représentent les principales causes du dépassement.
- Au compte 355.3141.02 quelques travaux de rénovation ont été entrepris ; le montant total a été prélevé par le compte 355.4803.00 sur le Fonds de rénovation.
- Au compte 355.3199.00, frais divers, l'achat d'un aspirateur à dos et de matériel de conciergerie justifie le dépassement.
- Au compte 355.4319.01, des recettes non budgétisées proviennent de remboursements d'une facture de Von Auw et de la Mobilière (sinistre dégâts d'eaux) et d'une ristourne de chauffage.

356 : Collège La Pra

- Au compte 356.3141.00, un dépannage de la chaudière a généré des travaux pour CHF 2'718.85 ce qui justifie le dépassement.
- La rénovation des surfaces peintes de deux classes a été différée ce qui impacte directement le compte 356.3141.01.
- L'abonnement et le changement de technologie liés à la ligne de sécurité de l'ascenseur (356.3182.00) ont été mal estimés lors de l'élaboration du budget ; le prix définitif n'étant pas connu à ce moment.
- L'achat d'un collecteur de tri non prévu au budget justifie le dépassement du compte 356.3199.00.
- Au compte 356.4271.04, quelques places se sont libérées et n'ont pas été relouées, ce qui explique cette différence de CHF 3'250.—.
- Le compte 356.4361.01 enregistre une baisse de la part « employé » suite à une décision de la Municipalité lors de la révision de la LPP non prévue au moment du budget.

357 : Refuge

- D'une manière générale et tenant compte des fermetures imposées par la Confédération, le compte du refuge enregistre un excédent de produits de CHF 1'728.75 à 9% de la cible budgétaire.

4 TRAVAUX

Ce groupe de comptes qui comporte les routes, les ruisseaux, la voirie, les transports publics, les parcs, le cimetière, les fontaines, les ordures ménagères, les déchets et l'épuration, prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 454'779.—; il enregistre finalement un excédent de charges réduit à CHF 254'227.14 soit une différence de -44% qui s'explique de la manière suivante :

43 : Routes, ruisseaux et voirie

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 283'199.—. Le compte enregistre finalement un excédent de charges de CHF 124'316.65 (-56.1%) qui s'explique de la manière suivante :

- Au compte 430.3142.00 la diminution des engagements financiers est étroitement liée à la pandémie et aux restrictions Covid-19 pour environ CHF 57'000.—.
- Le compte 430.3154.00 présente un non-dépensé d'environ CHF 10'000.— car l'entretien/réparation des machines a été moins onéreux que prévu. Situation réjouissante si notre parc machines ne se détériore pas autant que supposé.
- Le compte 430.3155.00 présente également un non-dépensé d'environ CHF 6'000.—.
- Le compte 430.3199.00 présente un léger dépassement dû à des frais de formation du personnel de voirie, ces frais n'ayant pas de ligne de compte précise, ils se retrouvent dans ce compte « frais divers ».
- Le compte 430.4809.00 enregistre les prélèvements prévus par les préavis numéro 2 et 3/2016 (CHF 87'000.—).

44 : Parcs, promenades et cimetière

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 104'840.—. Le compte enregistre finalement un excédent de charges de CHF 116'696.70 (+11,3%).

Un amortissement au compte 440.3311.00 de CHF 9'400.—, non budgétisé explique principalement cette différence.

45 : Ordures ménagères et déchets

Ce groupe de comptes prévoyait un excédent de charges de CHF 54'340.—. Le compte a été finalement réduit à un excédent de charges de CHF 13'213.79 (-75.6%) qui s'explique de la manière suivante :

- Au compte 450.3154.00 l'entretien particulier d'un Molok aux Cassivettes a généré une facture de CHF 11'528.30 ce qui justifie le dépassement.
- La location de la déchetterie (compte 450.3161.00) a été entièrement repris par BeReCycling et représente ainsi une importante économie.
- Un tonnage inférieur aux prévisions est à l'origine de la baisse des charges du compte 450.3188.00, enlèvement des ordures (-CHF 6'639.35).
- La gestion de la déchetterie a fait l'objet d'une nouvelle convention intervenue en cours d'année. Par ce nouveau modèle de gestion, les déchets non valorisables sont payés directement par ceux qui les éliminent entraînant de ce fait une diminution de la charge communale (-CHF 34'791.30).

46 : Réseaux d'égouts et d'épuration

Les frais de fonctionnement de la STEP pour les trois communes membres de l'AIEE sont de CHF 568'571.43 alors que les revenus sont de CHF 66'082.64 pour l'année 2020.

Les charges sont inférieures de 27% par rapport à 2019, et ceci est en relation avec la non-disponibilité de l'exploitant pour cause de maladie pour une bonne partie de l'année écoulée.

La situation des revenus est particulière ; un montant de CHF 45'000.— a été ajouté aux revenus. Ce montant a été prélevé sur la provision provenant du préavis N° 3/2019 relatif aux travaux de l'aménagement hydraulique, dont les coûts ont été inférieurs au montant attribué par le préavis. Le revenu effectif est donc de CHF 21'082.64, correspondant aux travaux habituels facturés aux communes d'Allaman et de Rolle.

La campagne de prélèvements demandée par Bougy-Villars n'a pas été faite cette année pour le Pré-Vert, cette campagne a été faite l'année passée.

Les travaux liés à la modernisation de la ventilation seront faits en 2021, mais le gros-œuvre nécessaire pour la ventilation a bien pu être fait lors de la réalisation de l'aménagement hydraulique en 2020.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 533'583.— ; il a été réduit et enregistre un excédent de charges de CHF 471'038.20, soit une différence qui s'explique notamment par la diminution du nombre d'élèves (-15 entre 2019 et 2020).

51 Enseignement primaire et secondaire

La clé de répartition des charges de l'enseignement primaire et secondaire est tributaire du nombre d'élèves fezzolans (94 enclassés en décembre 2020) et du chiffre officiel de la population de 861 au 31 décembre 2019, ce qui réduit l'excédent de charges de CHF 61'887.00 (-11.6%).

6 POLICE

Ce groupe de comptes prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 214'734.— ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 208'703.40, soit une faible différence qui s'explique principalement par une gestion rigoureuses et stable du SDIS Etraz-Région (compte 650.3521.00 qui ristourne un montant de CHF 5.-/hab.) et de la Protection civile du district de Morges (compte 660.3526.00).

7 SECURITE SOCIALE

Ce groupe de comptes englobant tous les comptes de la prévoyance sociale et de la santé publique prévoyait au budget un excédent de charges de CHF 2'246'936.- ; il enregistre finalement un excédent de charges de CHF 2'027'131.55 (-9.7%) qui s'explique principalement

par des décomptes favorables à la commune de la péréquation indirecte ainsi que de l'AJEMA (Accueil de Jour de l'Enfance de Morges et Aubonne).

Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Féchy

- vu le préavis de la Municipalité n° 2/2021 du 11 mai 2021,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver le préavis n° 2/2021 portant sur les comptes communaux de l'exercice 2020 ;
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité ;
3. d'approuver le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2020 de la Fiduciaire Lambelet ;
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la Commission de gestion-finances.

Approuver en séance de Municipalité le 11 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la secrétaire

Al Meyer
Andreas Meyer



Katyla Labhard
Katyla Labhard